

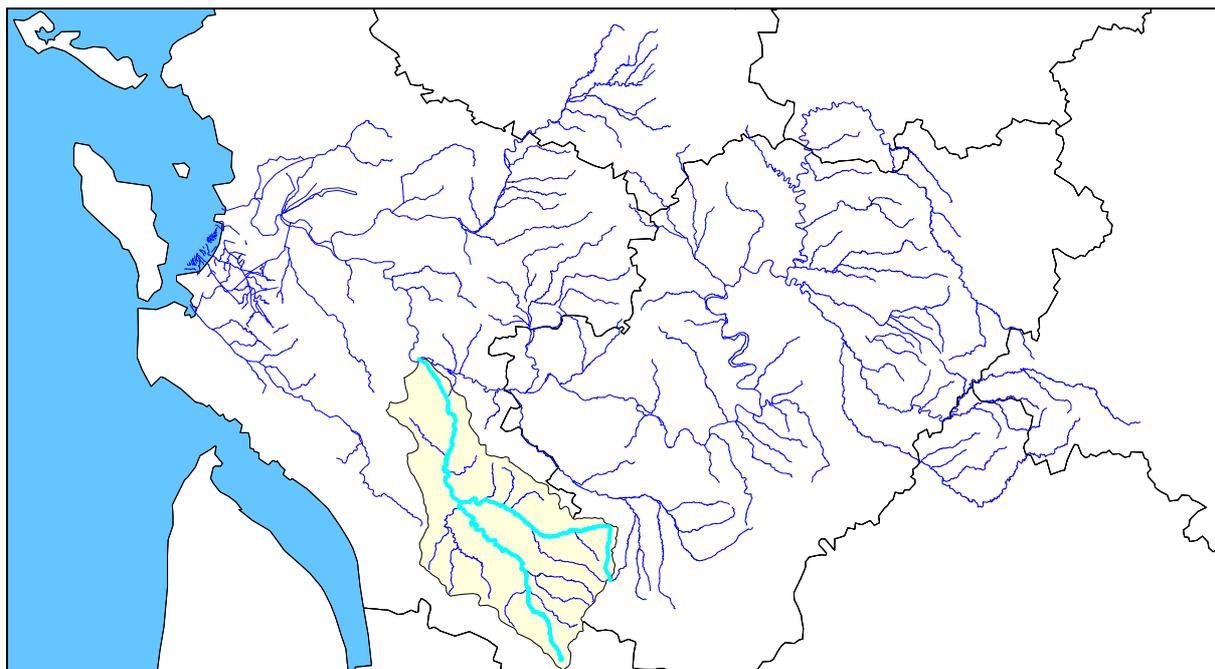


EPTB *Charente*

Institution interdépartementale pour l'aménagement
du fleuve Charente et de ses affluents

ETUDE DES POTENTIALITES PISCICOLES DES BASSINS DE LA CHARENTE ET DE LA SEUDRE POUR LES POISSONS MIGRATEURS

LA SEUGNE ET LE TREFLE



2000-2003



HYDRO CONCEPT

Parc d'activité des Lauriers
29, avenue Luis Bréguet
85 180 LE CHATEAU D'OLONNE

Tél : 02.51.32.40.75

Fax :

02.51.32.48.03

Email : hydro.concept@wanadoo.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
LES CARACTERISTIQUES GENERALES DU BASSIN SEUGNE-TREFLE	3
LE RECUEIL DES DONNEES PISCICOLES	7
LES FICHES DE FRAYERE.....	10
CONCLUSIONS SUR L'ETAT ACTUEL DE LA SEUGNE ET DU TREFLE	11
LES FICHES D'OUVRAGE	12
LES ALTERATIONS SUR LE BASSIN SEUGNE-TREFLE.....	15
POTENTIALITES D'ACCUEIL DU COURS DE LA SEUGNE ET DU TREFLE	17
AMENAGEMENT ET PRIORITE D'INTERVENTION	20
ACTIONS COMPLEMENTAIRES ET INDICATEURS DE SUIVI	21

LES CARACTERISTIQUES GENERALES DU BASSIN SEUGNE-TREFLE

Affluent direct de rive gauche de la Charente – le Trèfle est un affluent de rive droite de la Seugne	
Longueur	<p>136 km au total répartis ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 88 km pour la Seugne - 48 km pour le Trèfle <p>Bassin versant de 980 km²</p>
Pente générale	<p>0.92 pour mille de pente moyenne pour la Seugne</p> <p>2.20 pour mille de pente moyenne pour le Trèfle</p>
Source	<p>La Seugne prend sa source sur la commune de Montlieu la Garde (17) au lieu-dit la Belle Etoile à une altitude de 92 m. De nombreuses sources latérales et petits ruisseaux viennent grossir les eaux de la Seugne sur la totalité de son parcours.</p> <p>Le Trèfle prend sa source sur la commune de Condéon (16) au lieu-dit les Champs Tardon à une altitude de 130 m.</p>
Confluence avec la Charente	<p>La Seugne conflue directement avec la Charente (rive gauche) sur la commune des Gonds (17) à une altitude de 4 m.</p> <p>Le Trèfle conflue en rive droite de la Seugne sur la commune de St Georges Antignac (17) à une altitude de 19 m.</p>

Communes traversées	<p>La Seugne traverse 36 communes en Charente-maritime de sa source à la confluence avec la Charente.</p> <p>Le Trèfle traverse 19 communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 en Charente - 12 en Charente-maritime <p>Les plus importantes communes du bassin sont Barbezieux St Hilaire (16) avec 5 119 habitants, Montlieu la Garde (17) avec 1 296 habitants, Jonzac (17) avec 4 296 habitants et Pons (17) avec 4 853 habitants.</p>
Chemin hydraulique	<p>La Seugne présente un cours unique qui décrit de larges méandres de la source à l'amont de Pons. A partir de Pons le cours se divise pour drainer une ancienne zone marécageuse jusqu'à la confluence avec la Charente.</p> <p>Le Trèfle présente un cours unique sur la quasi totalité de son linéaire. Seuls les longs biefs et réseau de drainage du fond de vallée divisent les écoulements.</p>
Usages	<p>Pêche Rejets polluants (Jonzac, Pons) Prélèvements destinés à l'irrigation des cultures Station de jaugeage Canoë-kayak, randonnée, VTT Usage hydraulique lié à la présence des moulins</p>
Utilisation des sols	<p>Cultures intensives de céréales et d'oléo-protéagineux Cultures mixtes avec la présence de vignes Forte pression de l'irrigation sur la partie centrale du bassin versant avec des surfaces comprises entre 1 600 et 2 400 ha/commune</p>
Ouvrages	<p>43 ouvrages ont fait l'objet d'un recensement sur la Seugne et le Trèfle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 34 sur la Seugne - 9 sur le Trèfle <p>On trouve essentiellement des systèmes hydrauliques d'anciens moulins ainsi que des clapets de répartition.</p>

Intérêt piscicole	<p>2nde catégorie piscicole du domaine privé pour les 2 cours d'eau. Proposition de classement au L.432-6 de la Seugne et du Trèfle dans le département de Charente-maritime par la DR4 du CSP. Classement en 1^{ère} catégorie piscicole de la Maine, affluent de rive gauche de la Seugne et du petit trèfle, affluent de rive gauche du Trèfle.</p> <p>Peuplement Salmonicole de la Maine et sur le Petit Trèfle (16) Présence de quelques frayères à Truite fario sur le cours principal de la Seugne en aval de la confluence du Trèfle. Qualité plutôt satisfaisante de l'habitat piscicole sur les 2 cours d'eau sauf en amont de Jonzac. A noter la présence d'assecs annuels sur le Trèfle aval.</p>
Qualité générale	<p>La Seugne et le Trèfle présentent une qualité générale plutôt bonne sur l'ensemble de leur cours. Altérations ponctuelles par des rejets urbains et agro-industriels en aval de Jonzac, Pons et sur la Maine</p> <p>Qualité nitrates : médiocre (classe 3) Qualité phosphates : 1A déclassement en aval de Jonzac Qualité biologique : Bonne Seugne aval (déclassement step de Jonzac) + Maine Mauvaise sur la Trèfle Pollution agricole diffuse</p>
Objectif de qualité	<p>Maintien de la qualité (1B) actuelle tout en améliorant la qualité des nitrates et les zones de déclassement</p>
Principales sources de pollution	<p>Les STEP de Jonzac et Pons La zone industrielle de St Germain de Lusignan L'abattoir de Jonzac L'exploitation agricole de Rabion Gros problèmes de phosphores à l'aval de Jonzac (Classe : HC) et de nitrates sur tout le cours (Classe 3). La Laiterie de St Hilaire du Bois</p>

<p>Associations de pêche</p>	<p>5 associations de pêche s'occupent de la gestion de la Seugne et du Trèfle des sources à la confluence avec la Charente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A.A.P.P.M.A. des Pêcheurs Saintongeais (Gonds ⇨ Concoury) - A.A.P.P.M.A. les pêcheurs de la Seugne (Montils ⇨ pont D.91) - A.A.P.P.M.A. de l'Anguille de Pons (Pons ⇨ Mosnac) - A.A.P.P.M.A. de la Gaule Jonzacaïse (Mosnac ⇨ source + Trèfle en Charente-maritime) - A.A.P.P.M.A. le Pêcheur Barbezilien (Trèfle en Charente) <p>Alevinages en poissons blancs et carnassiers (Brochet) + entretien des frayères aménagées de Marcouze (Seugne) et de la Maine. Alevinage en truitelles sur le Vivier et la Viveronne.</p>
<p>Gestion administrative</p>	<p>5 syndicats intercommunaux s'occupent de la gestion de la Seugne et du Trèfle sur les 2 départements.</p> <ul style="list-style-type: none"> - SIEAH de la Basse Seugne - SIAH de la Basse Seugne - SIAH de la Seugne amont et du Pharaon - SIAH du Trèfle (17) - SIAH du bassin du Trèfle (16) <p>La police de l'eau et de la pêche sont assurées par les 2 DDAF.</p>

LE RECUEIL DES DONNEES PISCICOLES

✱ Contact avec les 5 AAPPMA du bassin :

- recensement des données sur la présence de migrateurs sur les AAPPMA
- connaissance des gestions piscicoles (alevinage, réserves...)
- recensement des zones de frayères à migrateurs et à Truite fario

✱ Recensement et analyse des données de pêche électrique

5 sites de pêches électriques existent sur le cours de la Seugne entre 1988 et 2002, pas de recensement sur le Trèfle.

- station BHP n°05170004, commune de Montils au moulin du Gua (1988)
- station BHP n°05170007, commune de Bougneau au moulin de Château Renaud (1988)
- station BHP n°05170008, commune de Bougneau au moulin de Château Renaud (1988)
- station BHP n°05170014, commune de St Germain de Lusignan au moulin de Cornet (1994-2002)
- station BHP n°05170017, commune de Pons à Marjolaine (1989)

Seule la pêche réalisée au moulin de Cornet sert de référence en raison de sa fréquence (annuelle).

Une seule pêche a été réalisée sur les autres stations et les données sont anciennes. Toutefois, elles permettent d'avoir des renseignements sur :

- les densités d'Ang
- la présence de TRF
- la présence de grands migrateurs

On constate ainsi pour la station de référence un peuplement de type éso-cyprinicole avec la présence de Brochet, Brème, Barbeau, Chevesne, Anguille et Gardon. On trouve tout de même les espèces d'accompagnement de la TRF avec quelques Vairons et Epinochettes. Les résultats des autres stations montrent la capture de quelques TRF en 1988 et 1989.

Aucun grand migrateur (hormis l'Anguille), n'a été recensé lors de ces pêches électriques.

Les résultats obtenus à la station de St Germain de Lusignan permettent de constater l'évolution des captures en ce qui concerne l'Anguille sur 8 années.

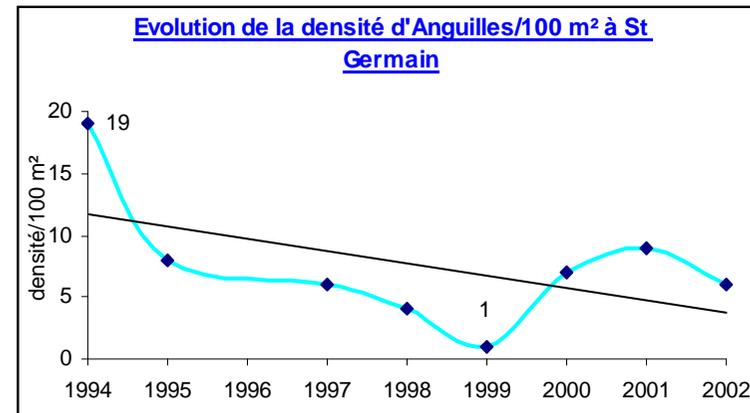
Comme le montre la courbe de tendance, on observe une évolution à la baisse.

Maxima de 19 ind/100 m² en 1994

Minima de 1 ind/100 m² en 1999

Les résultats des autres stations, situées plus en aval montrent des densités plus importantes (12 à 32 ind/100 m²).

Les densités voisines de 10 ind/100 m² sont considérées comme importantes.



* Recensement de prises ponctuelles de grands migrateurs :

Des prises ponctuelles de grands migrateurs sont recensées sur le cours aval de la Seugne.

Des **Truites de mer** sont capturées accidentellement chaque année en aval de Pons et notamment sur le delta de la Seugne.

Présence de frayère de Lamproies marines historiques dans le delta de la Seugne et en aval du moulin de Mérignac.

Le cours de la Seugne constitue un axe migratoire qui intéresse toutes les espèces de grands migrateurs présentes sur le bassin versant de la Charente en dehors des Aloses.

On constate que des gros salmonidés se présentent sur le cours aval de la Seugne, et que des observations de gros géniteurs ont été faites sur les frayères aménagées de Marcouze et de la Maine (TRM ?).

L'observation de LPM en aval confirme ces potentialités.

* Qualité de l'habitat piscicole :

Le secteur de la Seugne en aval de la confluence avec le Trèfle présente une alternance de mouilles et de radiers très intéressante. La partie amont de la Seugne connaît des problèmes de qualité de l'eau (station d'épuration de Jonzac en particulier) et de rupture d'écoulement en étiage.

Cependant ce secteur aux bonnes potentialités d'accueil des salmonidés est également sujet en étiage à un fort réchauffement de la température de l'eau qui n'est pas en adéquation avec les conditions de maintien de la vie de l'espèce truite.

La présence de nombreux ouvrages et la gestion hydraulique réalisée altèrent considérablement la qualité des habitats et les potentialités des milieux.

Le Trèfle et la Maine ont subi de graves détériorations ces dernières années. La pression agricole grandissante a provoqué une augmentation considérable des apports en nutriments aux cours d'eau. La forte pression agricole sur la ressource en eau provoque des étiages sévères et altère considérablement les potentialités piscicoles de ces cours d'eau.

On constate tout de même une bonne qualité de l'habitat piscicole en ce qui concerne l'accueil des salmonidés et plus particulièrement de l'aval de la confluence du Trèfle au delta de la Seugne..

LES FICHES DE FRAYERE

2 SITES RECENSES SUR LA SEUGNE

Fiches descriptives comprenant :

- Situation de la frayère
- Description
- Conditions d'observation
- Localisation par extrait de carte IGN (1/25 000) + accès
- Photo de présentation du site
- Descriptif de la frayère
 - Faciès
 - Surface
 - Profondeur
 - Vitesse
 - Granulométrie
 - Recouvrement végétal
 - Ombrage
- Observation

CONCLUSIONS SUR L'ETAT ACTUEL DE LA SEUGNE ET DU TREFLE

Cours d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole du domaine privé, la Seugne a une qualité générale moyenne. Des améliorations doivent être apportées aux STEP de Jonzac et Pons et un contrôle doit se faire au niveau des installations agro-industrielles du bassin.

La Seugne est soumise à des assecs sévères entre Pommiers Moulons et Ozillac. Le Trèfle et la Maine connaissent également des étiages sévères pouvant même aller jusqu'à l'assèchement, d'où la nécessité de réduire les prélèvements au fil de l'eau.

Du point de vue piscicole, la Seugne présente une richesse de faciès intéressante et fait l'objet d'une demande de classement au titre de l'article L-432-6. Les espèces concernées sont l'Anguille, la Truite de Mer, la Lamproie Marine et de Rivière.

L'amélioration des conditions de circulation piscicole est une des actions prioritaires préconisées par le SDVP de Charente Maritime, au même titre que la réduction de l'empoisonnement en poissons blancs et la préservation des sites potentiels de frayères (prairies humides de marais et de fond de vallées, fonds graveleux).

La Seugne est un axe migrateur où des remontées de Truites de mer, de Lamproies marines et de Lamproies de rivières semblent encore persister.

La partie aval, entre l'Etier de Jarlac et la confluence avec la Charente, fait l'objet d'une demande de protection par arrêté de biotope.

L'axe Seugne est intéressant pour les Anguilles, les Salmonidés et les Lamproies.

Les actions de reconquête de l'axe migrateur Seugne par ordre de priorité :

- restauration des débits d'étiages
- restauration de la qualité 1B
- effacement, substitution ou équipement des ouvrages

LES FICHES D'OUVRAGE

43 OUVRAGES RECENSES SUR LE BASSIN SEUGNE-TREFLE

- 34 sur le cours de la Seudre
- 9 sur le cours du Trèfle

Fiches descriptives comprenant :

- Présentation générale
- Fiche de propriété
- Localisation par extrait de carte IGN (1/25 000)
- Photo de présentation du site
- Plan masse du système hydraulique
- Descriptif des ouvrages
 - Chaussée
 - Vannage
- Type d'équipement
 - roues
- Plan masse des propositions d'aménagement

SYNTHESE DES OUVRAGES SUR LE COURS DE LA SEUGNE

Les potentialités piscicoles sur le cours de la Seugne concernent la Truite de mer et l'Anguille.

↳ **43 moulins et ouvrages** ont été visités sur le cours de la Seugne et du Trèfle, dont 9 sur le Trèfle aval.

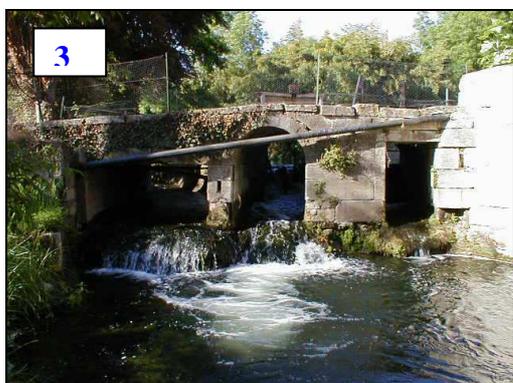
Les moulins se trouvent en majorité au fil de l'eau sans chaussée déversante.

↳ **Les ouvrages de franchissement**

Aucun dispositif de franchissement se trouve les ouvrages visités.

↳ **Les ouvrages non franchissables**

15 ouvrages sur le cours de la Seugne et 4 sur le cours du Trèfle présentent de grosses difficultés pour la circulation piscicole
Il s'agit :



- 1- Clapet en amont de la pisciculture du Gua non franchissable.
- 2- Barrage déversoir du moulin Neuf, non franchissable.
- 3- Vannage de décharge et seuil naturel au moulin de Chantemerle, dénivelé important.
- 4- Clapet du moulin minot sur le trèfle

Les espèces cibles qui permettent de définir le type d'ouvrage de franchissement à mettre en place sont pour la Seugne la Truite de mer (salmonidés) et les Anguilles. Le type de passe à mettre en place peut donc être une passe mixte avec un substrat de reptation pour les Anguilles.

Aucune turbine ne se trouve sur le cours de la Seugne et du trèfle.

↳ Proposition de classement piscicole

En raison des bonnes potentialités d'accueil des salmonidés sur le cours de la Seugne et de la Maine, nous proposons un classement au L.432-6 du Code de l'Environnement avec Truite de mer jusqu'à la confluence de la Maine et Anguilles sur tout le bassin.

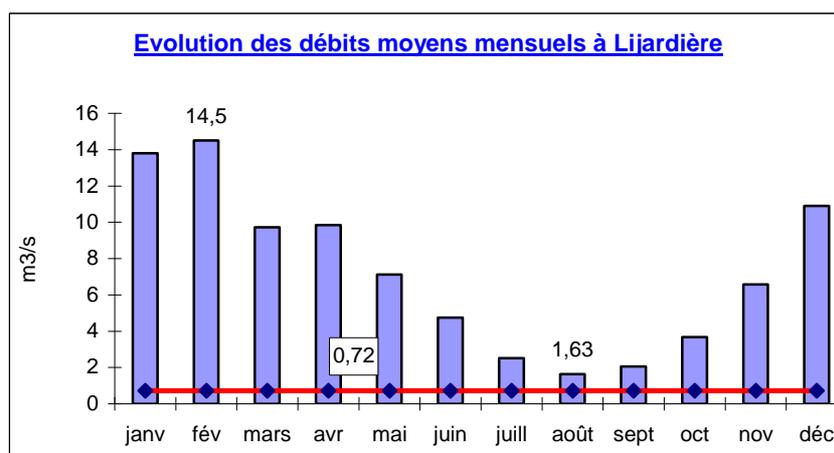
LES ALTERATIONS SUR LE BASSIN SEUGNE-TREFLE

Les altérations présentes sur le bassin Seugne-Trèfle sont de 2 ordres majeurs :

* Permanence des écoulements et débit d'étiage

Il existe une station de jaugeage sur le cours de la Seugne.

Station R5123320, bassin versant de 902 km², commune de St Seurin de Palenne à Lijardières.



Module m ³ /s	DMR m ³ /s	QMNA m ³ /s	Max m ³ /s
7.22	0.72	1.2	230

*La courbe rouge signale le DMR

Le Trèfle, la Maine et la partie amont de la Seugne souffrent d'étiages sévères. Les nombreux prélèvements effectués sur cette partie du bassin versant de la Seugne favorisent la pénurie d'eau jusqu'à l'assèchement, le réchauffement de l'eau et le colmatage des substrats.

La gestion hydraulique réalisée sur ces cours d'eau altère profondément les potentialités piscicoles malgré des substrats intéressants.

Des mesures de restriction horaires sont définies par arrêté préfectoral pour 13 bassins en Charente-maritime.

Le Bassin de la Seugne (n°09) est soumis à l'application de cet arrêté par 3 seuils d'alerte déterminé à la station de jaugeage de Lijardière.

Arrêté préfectoral 2003 applicable du 18 avril au 15 octobre.

	Seuil 1 (DOE)	Seuil 2	Seuil 3 (DCR)
Débit l/s	1 000	750	500
Restriction horaire	- 56 h/semaine	- 84 h/semaine	Arrêt total

Dès que le seuil 1 est atteint, tous les prélèvements en rivière sont interdits.

Le seuil 3 correspond à l'arrêt total des autres prélèvements (forage + prélèvements en plan d'eau alimenté par la nappe).

On constate un écart entre le DMR (720 l/s) et l'arrêt totale des prélèvements DCR (500l/s). Il y a donc incompatibilité entre les débits fixés pour le maintien de la vie biologique et l'interdiction des prélèvements en rivière.

* Qualité de l'eau

La Seugne et le Trèfle présentent une qualité physico-chimique générale plutôt bonne.

Un point du RNB (007600) se trouve à la Vergne en aval de Pons.

Selon la grille du SEQ-Eau, des classes de qualité sont définies avec des indices relatifs à ces classes.

Les résultats obtenus pour la station de Pons (données 1998-1999) sont les suivants :

MOOX	AZOT	NITR	PHOS	PAES	TEMP	MINE	ACID	PHYT
47	60	32	64	82	93	88	93	80

Indice

Qualité

100		très bonne
80		bonne
60		passable
40		
20		mauvaise
0		très mauvaise

Les paramètres déclassant sont les suivants

MOOX	⇒	dégradation à l'aval de Jonzac, sat O ₂ , O ₂ dissous
AZOT	⇒	NO ₂ ⁻
NITR	⇒	pollution agricole
PHOS	⇒	phosphore total, PO ₄

Les principaux foyers de pollution existant sur la Seugne sont les stations d'épuration de Jonzac et de Pons. La laiterie de Saint-Hilaire-du-bois participe à la dégradation de la qualité de l'eau de la Maine.

La pression de l'agriculture industrielle est très forte sur l'ensemble du bassin versant de la Seugne. Les apports en matières nutritives du bassin versant sont donc nombreux et participent activement à la dégradation générale de la qualité de l'eau.

A ces données, il est également important de prendre en compte :

- les conditions d'assainissement des bourgs et des hameaux isolés
- les conditions d'assainissement des installations agricoles et industrielles
- les pratiques culturales sur l'aval du bassin de la Seugne
- la proximité des cultures par rapport au cours d'eau (apports terrigènes)
- l'absence de bandes enherbées
- type d'écoulement (succession barrage)

Il convient d'améliorer la qualité générale de l'eau de la Seugne et du Trèfle et notamment de réduire la teneur en nitrates qui constitue le paramètre déclassant.

POTENTIALITES D'ACCUEIL DU COURS DE LA SEUGNE ET DU TREFLE

Les potentialités d'accueil du cours de la Seugne et du Trèfle sont définies **selon 4 classes**. Ces classes sont obtenues en croisant un certain nombre de données et paramètres du bassin versant de la Seugne et du cours d'eau.

classe 1	> 15/20	classe 3	5 < 10/20
classe 2	10 < 15/20	classe 4	< 5/20

➤ **4 tronçons sont définis** d'amont en aval selon une appréciation des paramètres quantité, qualité de l'eau et travaux hydrauliques :

- ⇒ le Trèfle
- ⇒ la Seugne de la source à St Georges Antignac
- ⇒ la Seugne de St Georges à Pons
- ⇒ la Seugne de Pons à la confluence avec la Charente

➤ Les paramètres pris en compte concernent :

- la qualité générale
- les travaux hydrauliques réalisés (% linéaire)
- les assecs (% linéaire)
- la présence de frayère
- l'occupation des sols (bassin versant)
- les captures de migrateurs
- les surfaces irriguées (par commune)
- les Anguilles (densité/100m²)

➤ A chaque paramètre est attribué une note qui définit, au final, une note (sur 25 ramenée à 20) de potentialité d'accueil du cours d'eau.

Tableau récapitulatif par tronçon des données pour **le bassin Seugne-Trèfle** :

Tronçon 1 : le Trèfle

Qualité	excellente	bonne	passable	médiocre	très mauvaise
	4	3	2	1	0
Assec	0-25 %	25-50 %	50-75 %	75-100 %	
	3	2	1	0	
Occupation des sols	cultures fourragères		mixte	grandes cultures	
	2		1	0	
Surface irriguée	0-800 ha	800-1600 ha	1600-2400 ha	> 2400 ha	
	3	2	1	0	
Travaux hydrauliques	0-25 %	25-50 %	50-75 %	75-100 %	
	3	2	1	0	
Frayère	active migrateur	historique mig	active TRF	historique TRF	absence
	4	2	2	1	0
Capture de migrateurs	> 2000	1990-2000	< 1990	absence	
	3	2	1	0	
Anguille /100 m ²	d > 10	10> d> 5	d < 5	absence	
	3	2	1	0	

Note	8.8/20	classe 3
-------------	---------------	-----------------

Tronçon 2 : la Seugne de la source à St Georges Antignac

Qualité	excellente	bonne	passable	médiocre	très mauvaise
	4	3	2	1	0
Assec	0-25 %	25-50 %	50-75 %	75-100 %	
	3	2	1	0	
Occupation des sols	cultures fourragères	mixte		grandes cultures	
	2	1		0	
Surface irriguée	0-800 ha	800-1600 ha	1600-2400 ha	> 2400 ha	
	3	2	1	0	
Travaux hydrauliques	0-25 %	25-50 %	50-75 %	75-100 %	
	3	2	1	0	
Frayère	active migrateur	historique mig	active TRF	historique TRF	absence
	4	2	2	1	0
Capture de migrateurs	> 2000	1990-2000	< 1990	absence	
	3	2	1	0	
Anguille /100 m²	d > 10	10 > d > 5	d < 5	absence	
	3	2	1	0	
Note	9.6/20		classe 3		

Tronçon 3 : la Seugne de St Georges à Pons

Qualité	excellente	bonne	passable	médiocre	très mauvaise
	4	3	2	1	0
Assec	0-25 %	25-50 %	50-75 %	75-100 %	
	3	2	1	0	
Occupation des sols	cultures fourragères	mixte		grandes cultures	
	2	1		0	
Surface irriguée	0-800 ha	800-1600 ha	1600-2400 ha	> 2400 ha	
	3	2	1	0	
Travaux hydrauliques	0-25 %	25-50 %	50-75 %	75-100 %	
	3	2	1	0	
Frayère	active migrateur	historique mig	active TRF	historique TRF	absence
	4	2	2	1	0
Capture de migrateurs	> 2000	1990-2000	< 1990	absence	
	3	2	1	0	
Anguille /100 m²	d > 10	10 > d > 5	d < 5	absence	
	3	2	1	0	
Note	12.8/20		classe 2		

Tronçon 4 : de Pons à la confluence avec la Charente

Qualité	excellente	bonne	passable	médiocre	très mauvaise
	4	3	2	1	0
Assec	0-25 %	25-50 %	50-75 %	75-100 %	
	3	2	1	0	
Occupation des sols	cultures fourragères	mixte		grandes cultures	
	2	1		0	
Surface irriguée	0-800 ha	800-1600 ha	1600-2400 ha	> 2400 ha	
	3	2	1	0	
Travaux hydrauliques	0-25 %	25-50 %	50-75 %	75-100 %	
	3	2	1	0	
Frayère	active migrateur	historique mig	active TRF	historique TRF	absence
	4	2	2	1	0
Capture de migrateurs	> 2000	1990-2000	< 1990		absence
	3	2	1		0
Anguille /100 m ²	d > 10	10 > d > 5	d < 5		absence
	3	2	1		0
Note	16.0/20			classe 1	

Ces tableaux permettent de réaliser une synthèse.

Celle-ci définit les priorités d'intervention sur chaque tronçon et pour les paramètres suivants :

- Paramètre qualité d'eau
- Paramètre quantité d'eau
- Paramètre habitats

	Priorité d'intervention par tronçon			
	Tronçon 1	Tronçon 2	Tronçon 3	Tronçon 4
Qualité d'eau	2	1	1	1
Quantité d'eau	1	2	2	3
Habitats	2	3	3	2

L'analyse de ce tableau nous permet de constater que les paramètres qualité et quantité d'eau sont prépondérants à l'amélioration des conditions d'accueil des grands migrateurs sur le bassin de la Seugne.

AMENAGEMENT ET PRIORITE D'INTERVENTION

Le tableau des pages suivantes est un récapitulatif par ouvrage, de l'espèce ciblée, de la classe de franchissabilité, du type d'aménagement à prévoir, de leur coût et de leur priorité d'intervention.

↳ Coût des aménagements sur le bassin Seugne-Trèfle

Le coût des aménagements à prévoir sur les ouvrages du bassin Seugne-Trèfle se répartit de la manière suivante sur 18 ouvrages :

- 4 ouvrages sur le cours du Trèfle pour un montant de 9 000 €
- 14 ouvrages sur le cours de la Seudre pour un montant de 45 000 €

les coûts de réalisation de travaux concernent 18 ouvrages, la gestion des vannes ne nécessitant pas d'intervention financière spécifique.

Le montant total des travaux sur ouvrages sur le bassin Seugne-Trèfle est de 54 000 €

↳ Priorité d'intervention sur le bassin

Les travaux devront être réalisés de l'aval vers l'amont afin de faciliter la reconquête du bassin versant.

Priorité 1 ⇒ barrage du moulin Neuf, Chantemerle, Gua, Coutant, Goutrolles, Grand moulin, Grave

Priorité 2 ⇒ Les ouvrages qui nécessitent des gestions de vannes

↳ Les fiches d'aménagement sur la Seugne et le Trèfle

Les fiches qui suivent proposent les aménagements piscicoles à réaliser pour permettre :

- la remontée des Anguilles et Truites de mer pour la colonisation du bassin et des marais latéraux

Ces fiches établissent le type d'aménagement à réaliser ainsi que le coût estimatif des ouvrages de franchissement, s'ils sont nécessaires.

Sur les schémas apparaissent des cercles de couleur qui définissent les zones préférentielles d'attrait.



Zone d'attrait principal



Zone d'attrait mineur

ACTIONS COMPLEMENTAIRES ET INDICATEURS DE SUIVI

Les actions complémentaires visent à améliorer les secteurs concernés par les altérations décrites précédemment.

Elles concernent donc :

- la restauration des débits d'étiage en amont
- l'amélioration de la qualité de l'eau vis à vis des nitrates
- la restauration des zones de frayères

↳ La restauration des débits d'étiage

Actions complémentaires

Les étiages très sévères sur le trèfle et sur le cours amont de la Seugne qui se traduisent par des assecs locaux ne permettent pas ou peu le développement optimal de la faune piscicole. Afin de lutter contre ces étiages et ces assecs, il convient de porter une réflexion sur le DMR qui se situe au-dessus du seuil d'interdiction des prélèvements (DCR).

* Adéquation DMR/seuil d'interdiction de prélèvement

Pour affiner les données hydrologiques de la Seugne et du Trèfle et afin de déterminer un DMR adéquat avec les débits de la rivières par rapport aux salmonidés, il conviendrait de déterminer les débits biologiques selon la méthode des micros-habitats.

Enfin ce DMR une fois déterminé devra correspondre au seuil d'interdiction de prélèvements en rivière.

La connaissance du DMR permettra de fixer des seuils d'alerte et d'interdiction cohérents et compatibles avec l'hydraulicité de la Seugne.

* Substitution aux prélèvements directs en rivière

La mise en place de retenues de substitution (remplissage en hiver à partir des pluies et pompage) aux prélèvements estivaux en rivière, associée à l'arrêt de délivrance d'autorisation de pompage en rivière aurait une influence directe sur la sévérité des étiages. Il en est de même pour les prélèvements en nappe en tête de bassin destinés aux carrières.

Indicateurs de suivi

- Suivi de la Banque Hydro de la DIREN pour la station de jaugeage de Lijardière
- Recensement annuel des prélèvements autorisés et déclarés (nombre) en rivière auprès des DDAF.
- Contrôle Police de l'Eau
- Recensement annuel et capacité volumique des nouvelles retenues collinaires + surfaces distribuées

- Recensement annuel des jours d'assec et cartographie du linéaire

↳ Amélioration de la qualité de l'eau vis à vis des nitrates

Actions complémentaires

Elles concernent essentiellement :

- l'amélioration de la teneur en nitrates
- l'amélioration et le contrôle des rejets urbains et agro-industriels

Elles sont directement liées à l'anthropisation du cours d'eau.

Les mesures à mettre en place concernent :

- la mise aux normes des stations d'épuration et le contrôle de l'efficacité des systèmes d'assainissement autonome
- la mise aux normes des installations industrielles et de leur système épuratoire
- la remise en cause des pratiques culturales sur le bassin versant vers une réduction des apports azotés
- la permanence des écoulements par une gestion des débits d'étiage
- une réduction du linéaire de berges nues sur la totalité du bassin
- la mise en place de bandes enherbées au niveau des parcelles cultivées
 - classement des parcelles en bordure de cours d'eau en zone vulnérable au niveau de la Directive Nitrates
 - rôle de filtre biologique
 - lutte contre les apports terrigènes (colmatage)
- suppression ou abandon des barrages qui n'ont plus d'utilité pour lutter contre l'eutrophisation

Indicateurs de suivi

- Bilan des stations d'épuration par les organismes gestionnaires + définition d'un programme de mise aux normes et comparatif ultérieur des rendements épuratoires + diagnostic de réseau des zones urbanisées
- Recensement des réalisations de mise aux normes + évolution annuelle
- Surface toujours en herbe, surface céréalière et mixte, bilan annuel et évolution
- Données des stations de jaugeage pour les débits d'étiage (permanence des écoulements)
- Evolution annuelle du linéaire de berges nues
- Evolution annuelle du linéaire de bandes enherbées
- Programme de travaux sur ouvrage à réaliser

- Suivi physico-chimique en plusieurs points (RNB) et plusieurs fois par an, suivi hydrobiologique 1 fois par an en plusieurs points
- Suivi piscicole (pêche électrique) 1 fois par an + connaissance sur le Trèfle
- Cartographie annuelle du colmatage des fines d'argile et contrôle des systèmes épuratoires des carrières

↳ La restauration des zones de frayères

Actions complémentaires

La partie amont connaît de graves altérations de l'habitat piscicole. Les différents travaux d'assainissement des terrains ont engendré des travaux hydrauliques sur les cours d'eau. Ces interventions sur le milieu ont considérablement dégradé les potentialités piscicoles de ces cours d'eau.

En raison du bon potentiel d'accueil des salmonidés, il convient d'aménager des zones favorables à la fraie des salmonidés par apport de granulats dans des secteurs judicieusement déterminés.

Ces zones devront être entretenues par grattage pour la période de fraie de manière à fixer une faune de macro-invertébré benthique.

Des essais réalisés sur la Seugne à Marcouze et sur la Maine donnent des résultats satisfaisants.

Indicateurs de suivi

- réalisation de pêches électriques avant et après aménagements (annuel)
- recensement et cartographie des frayères actives